

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	9
- votants	9
- absents	4

Date de convocation :

23 novembre 2022

Date d'affichage :

23 novembre 2022

VOTE

- POUR	9
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST-JEAN-ST-NICOLAS

Séance du 30 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Déborah BELIN

Absents : Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Thierry BAUD – Eloïse RIBAIL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°102/2022 : MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ POUR LA PATINOIRE DE PONT DU FOSSE

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29,

Vu le Code de la commande publique et, notamment, ses articles R2185-1 et R2185-2,

Vu la consultation publiée le 28 octobre dernier afin de souscrire un contrat de fourniture d'électricité pour le fonctionnement de la patinoire, pour une durée de 6 mois,

Vu la délibération n°098/2022 du conseil municipal du 16 novembre 2022 déclarant la procédure infructueuse au motif qu'aucune offre n'a été remise

Considérant que suite à une procédure infructueuse, l'acheteur peut passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence

Le Maire indique qu'une demande de devis auprès de quatre fournisseurs a été déposée sur la plateforme marches-publics.info le 30 novembre dernier. Deux offres ont été remises. Le Maire présente les offres

Le conseil municipal délibère et décide d'autoriser le maire à signer le marché suivant :

Programme : achat d'électricité pour la patinoire de Pont du Fossé (puissance supérieure à 36kVA)

Candidats retenus :

Nom	Adresse	Montant HT
EDSB l'agence	Place Médecin Général Blanchard – 05100 BRIANCON	60 521,39€

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

12 DEC. 2022

